

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU NOVEMBRE 2012

Après avoir rappelé les événements qui se sont déroulés sur la commune depuis le dernier conseil, l'ensemble des membres a adopté le procès verbal de la séance du 29 août 2012.

DECISION BUDGETAIRE

Budget général Décision Modificative n°2

Le conseil a donné son accord à la décision modificative n°2 permettant d'inscrire des crédits supplémentaires sur certaines opérations d'investissement et par précaution sur certains chapitres de fonctionnement.

DECISIONS FINANCIERES

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 3000 € au redémarrage de l'A.C.A.R. (Association des Commerçants et Artisans Riomois) pour contribuer au financement de diverses opérations d'animation prévues par le nouveau bureau qui a pris la gestion de l'association en cours d'exercice.

Amortissement

Le conseil municipal a fixé la durée des amortissements à 5 ans pour les frais d'étude et à 15 ans pour les fonds de concours versés au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal dans le cadre des travaux d'Eclairage Public (à partir de l'exercice 2013).

PLAN DE REVITALISATION

Le conseil municipal a donné son accord pour solliciter, dans le cadre du plan de revitalisation du territoire mis en place sur le bassin de Riom-ès-Montagnes, une subvention d'un montant de 5.000 € auprès des services de l'Etat. Il autorise le maire à signer la convention à conclure à ce titre avec Mr le préfet du Cantal ou son représentant, le responsable de la direction de l'emploi et de la formation.

TRAVAUX

Village de la Molier

Marché de travaux :

Le conseil autorise le maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement du village de "La Molier" et mise en séparatif des réseaux avec l'entreprise R.M.C.L. (sous traitant SARL Lacombe frères) dont l'offre a été classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 04/10/2012 pour un montant de 305 595 € et option : 339 030 €. L'option concerne les travaux de génie civil pour la mise en souterrain des réseaux secs (éclairage public, communications).

Maîtrise d'œuvre :

- Le conseil a adopté le montant prévisionnel des travaux d'aménagement du village de " La Molier " arrêté à 400.332,79 € H.T.,
- Ainsi que le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre arrêté à 17.512,98€ H.T. (20.945,52 € TTC).

Vestiaires du complexe sportif

Plâtrerie peinture : le conseil a donné son accord à un avenant concernant le changement d'un mur non porteur prévu au lot maçonnerie par une cloisons en briques + enduit pelliculaire.
Plomberie : dans le cadre de l'opération d'extension et de réfection des vestiaires sanitaires du complexe sportif municipal le conseil autorise par le biais de l'avenant n°1 la fourniture et la pose d'un chauffe eau destiné à la buvette aménagée dans l'ancien pavillon prévu au lot "plomberie - sanitaire - chauffage gaz"

CESSION DE PARCELLE

Cession de parcelles au département

Le conseil municipal a régularisé une cession de parcelles au département suite aux travaux d'aménagement de la route départementale 49 route d'Apchon.

Rue du champ de foire

Le conseil a donné son accord à la cession de la parcelle AM n°486 d'une superficie de 25 m² à M Denis Duval, garage Citroën.

Cession d'une parcelle à CER France

Le conseil autorise la cession d'une superficie de 1.544 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section AE n° 107, sise route de Condat, en faveur de CER France (Association de Gestion et de Comptabilité du Cantal) pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir 13 bureaux.

ZONE DES MAZETS

A la demande des services du centre de distribution du courrier qui indique que les facteurs connaissent des difficultés dans le traitement du courrier sur les différents quartiers des Mazets, le conseil municipal a donné son accord à l'attribution de deux noms de rue :

- Rue Georges Bataille pour la voie qui dessert les Mazets 1 et 2
- Rue Pierre Jean Rémy pour celle qui dessert le lotissement des Mazets Sud

INFORMATION TRAVAUX

Les travaux réalisés par la commune au niveau de la RD 3 avancent normalement ; une barrière en bois sera installée entre le Carrefour Market et Gam Vert pour sécuriser le passage des piétons et fauteuils roulants sur le trottoir.

Les travaux concernant l'aménagement du village de la Molier et la mise en séparatif des réseaux débiteront le 20 novembre.

Les travaux de réfection des 11 gîtes du Sedour ont débuté depuis un mois, la durée des travaux est fixée à 7 mois.